

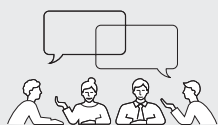
Projet photovoltaïque d'Auxonne



Bulletin d'information n°3 - Septembre 2022

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande de permis de construire pour le parc photovoltaïque d'Auxonne a été finalisé et déposé en août dernier. Ce bulletin d'information vous présente les dernières actualités du projet et l'implantation qui a été retenue, en s'appuyant sur les résultats des différentes études menées depuis 2021 et leur analyse.



Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément de compréhension complémentaire par téléphone, e-mail ou courrier. Vous trouverez l'ensemble des mes coordonnées au verso de ce document.

Bien cordialement,

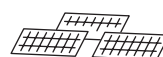
Baptise HILLAIRET, Responsable du projet.

Les caractéristiques du projet final



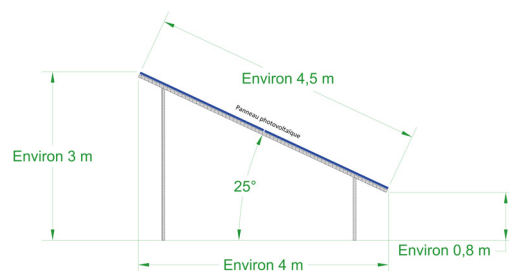
Légende

	Table de modules photovoltaïques		C clôture
	Demi-table de modules		Citerne de 30 m ³ et sa plateforme
	Portail		Aire d'aspiration de 32 m ²
	Poste de livraison et de transformation		Local de maintenance et sa plateforme
	Chemin d'au moins 4 m de large praticable pour les poids lourds		Voie, chemins et infrastructures existants



Env. 7 000

Nombre de modules photovoltaïques



Env. 4 MWC

Puissance du parc

Env. 5 GWh

Estimation annuelle de la production électrique



Env. 3,7 hectares

Surface clôturée

Env. 1,7 hectares

Surface projetée des panneaux



Env. 2 500

Nombre de personnes alimentées

en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

2020

- Mise en concurrence par la Mairie d'Auxonne.
- Présentation du projet au Conseil Municipal.

2021

- **Printemps - Eté :**
 - ABO Wind est sélectionné pour développer le projet photovoltaïque.
 - Signatures des accords fonciers.
 - Consultations des services de l'État.
 - Études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
 - Etude paysagère.
- **Automne - Hiver :**
 - Définition des enjeux naturalistes et paysagers.
 - Dimensionnement du projet.
 - Étude d'impact.
 - Bulletins d'information.

2022

- Permanence publique d'information.
- Concertation préalable.
- Finalisation de l'étude d'impact.
- Dépôt du dossier de permis à construire.
- Instruction du dossier.

Dates prévisionnelles :

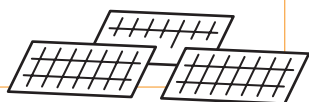
2023

- Enquête publique.
- Demande de raccordement.
- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.

2024

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'aboutissement du projet

Le projet photovoltaïque d'Auxonne se situe sur l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et l'ancienne décharge communale d'Auxonne. Ce type de sites, lorsqu'ils ne sont plus exploités, sont considérés comme des sites dégradés. Selon les activités et les préconisations de remises en état, les possibilités de valorisation sont parfois limitées. La production d'électricité à partir de l'énergie solaire est donc souvent une solution pour donner une seconde vie à ces terrains.

La démarche de développement du projet de parc photovoltaïque d'Auxonne a été présentée dans le premier bulletin d'information (septembre 2021).

Une étude d'impact préalable a été menée dans le cadre de l'évaluation environnementale à laquelle le projet est soumis. Elle comporte une analyse fine des enjeux naturalistes et paysagers (les états initiaux), dont les résultats ont été présentés dans le 2ème bulletin d'information (novembre 2021) et dans le cadre de la concertation préalable volontaire organisée en janvier 2022.

Toutes les informations et documents relatifs sont accessibles sur la page internet du projet :



www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind
> Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté
> Projet photovoltaïque d'Auxonne

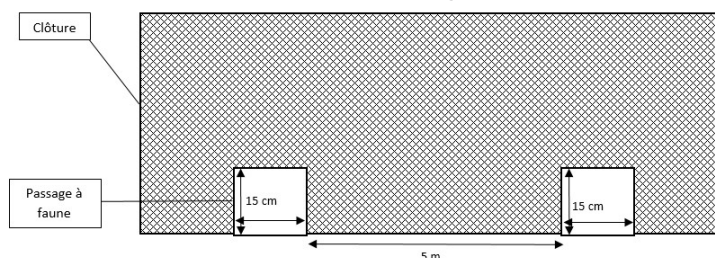
L'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts du projet a été menée sur la première moitié 2022. Les préoccupations environnementales et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Voici les principales mesures définies dans le cadre du projet photovoltaïque d'Auxonne :

Mesures d'évitement :

- Conservation maximale des fourrés arbustifs, haies arborées et boisements les plus favorables à la nidification des espèces d'oiseau à enjeu, au cycle de vie de la Rainette verte (amphibien à enjeu) ainsi qu'à la chasse et au transit des chauve-souris à enjeu ;
- Conservation de la totalité des zones humides identifiées sur le secteur.

Mesures de réduction :

- Délimitation des habitats et zones humides à enjeux pour les protéger pendant la phase travaux ;
- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement pour éviter la période de reproduction de la faune locale ;
- Poste électrique de la centrale peint en ton marron pour une meilleure intégration paysagère ;
- Passage préventif d'un écologue avant les travaux ;
- Clôture d'enceinte permettant le passage de la petite faune ;



- Plantation de haies en renforcement de celles existantes sur le pourtour du site d'accueil pour densifier les corridors écologiques et limiter les vues vers la centrale.

Mesures de suivi et d'accompagnement :

- Aménagement de 4 hibernaculums (petit abri artificiel, fait de pierres, gravats ou branchages et utilisé durant l'hivernage ou comme abri régulier le reste de l'année) favorables pour les reptiles et petits mammifères ;
- Suivi environnemental de la centrale en phase travaux et en exploitation.

En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.

Le projet final en image



Photomontage réalisé à 15 m de l'entrée de la centrale.



Photomontage depuis les abords du lotissement de la Petite Plaine à 380 m au Sud de la centrale.



Photomontage depuis le hameau de le Cour à 420 m au Nord de la centrale.

La modification du PLU en vigueur

Le projet d'implantation de centrale photovoltaïque se situe sur des parcelles classées en zone Naturelle du PLU actuellement en vigueur.

Ce zonage ne permet pas en l'état de construire le projet. En application des articles L.300-6 et L.153-54 du Code de l'Urbanisme, une mise en compatibilité du PLU est possible du fait de l'intérêt général du projet.

Il convient donc de créer un nouveau secteur à vocation spécifique, intitulé « Npv » uniquement destiné à l'accueil d'équipements photovoltaïques en secteur naturel. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité (DP MEC PLU) a donc été initiée dans ce sens.

Les prochaines étapes

Une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier. Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Suite à l'enquête publique, un rapport sera établi par le ou la commissaire enquêteur.trice désigné.e par la préfecture. Un avis sera alors émis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet. Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'Etat, dans le cadre du dossier de demande de permis de construire, permettront au préfet de prendre une décision avisée.



©ABO Wind - parc photovoltaïque de Malborn

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de près de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter environ 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts


Responsable du projet

Baptiste Hillairet
Tél. : 04 81 09 18 35
baptiste.hillairet@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr